



Premier ministre

Hôtel de Matignon, le 2 mars 2017

Discours de M. Bernard CAZENEUVE, Premier ministre
au Collège de France

Jeudi 2 mars 2017

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre, cher Thierry MANDON,
Monsieur l'Administrateur du Collège de France,
Madame la coprésidente du Comité de soutien,
Monsieur le président de la Fondation de France,
Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis ce matin par la conviction que la France ne saurait assister passivement à l'aggravation des menaces qui pèsent sur un grand nombre de vos collègues étrangers. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé ensemble de lancer le programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil, programme (PAUSE).

Je tiens vraiment du fond du cœur à remercier le Collège de France et son administrateur d'avoir bien voulu accueillir cette rencontre. Vous confirmez ainsi, Monsieur l'administrateur, l'engagement de votre institution dont le colloque de rentrée était déjà consacré à la thématique « migration, réfugiés, exil ». C'est à l'occasion de cette rencontre que Thierry MANDON, que je salue pour son engagement, a annoncé le programme d'aide à l'accueil des scientifiques en situation d'urgence.

Cette initiative fait écho à un précédent historique que certains d'entre vous sans doute avez à l'esprit. En 1936, sous le Front populaire, un chercheur d'origine juive russe, Louis RAPKINE, qui lui-même avait travaillé au Collège de France, créait un comité pour l'accueil des réfugiés universitaires juifs d'Europe centrale ainsi que des antifascistes italiens, espagnols et portugais. C'était il y a quatre-vingts ans. Depuis, la communauté scientifique s'est fréquemment mobilisée en faveur des universitaires et des chercheurs fuyant la violence politique notamment celle des dictatures latino-américaines dans les années 70, celle des pays d'Europe centrale et orientale placés sous le joug soviétique. Mais il n'existait jusqu'ici aucun dispositif national

pour leur venir en aide, et à l'heure où la multiplication des conflits donne à la crise des réfugiés les dimensions dramatiques que l'on sait, que les efforts de la société civile ne suffisent plus, l'intervention de l'Etat devient indispensable.

J'ai de ce point de vue-là, Monsieur l'administrateur, entendu parfaitement que le message que vous venez de m'envoyer. Si j'ai bien compris, ce que nous faisons ensemble est excellent mais nous pourrions faire plus si l'Etat s'engageait davantage. Oui, je ne vous cache pas qu'il ne s'agit plus pour moi simplement d'un problème d'oreille, puisque même si je n'entendais pas comme je l'ai entendu beaucoup partout où je me rends, j'aurais fini par intégrer la demande.

Par conséquent, je voulais simplement vous dire que je suis assez enclin à y accéder et que j'ai demandé au ministre Thierry MANDON, en liaison avec vous et il m'a déjà fait les propositions, de déterminer le niveau de contribution de l'Etat qui permettrait d'atteindre l'ambition que vous avez exprimée à cette tribune et que je partage à mon tour avec vous. Il n'y a pas de raison que je vienne ici sans apporter aussi ma contribution à ce que nous avons décidé de faire ensemble.

Des réponses, sans attendre cet engagement, ont été apportées, comme en témoigne notre détermination en faveur des réfugiés. Je veux là aussi en profiter pour réaffirmer un certain nombre de principes pour lesquels je me suis mobilisé, notamment dans l'exercice de mes fonctions précédentes. La France a mis en œuvre ses moyens militaires et diplomatiques aussi bien que son dispositif d'asile, et j'aurai l'occasion de le réaffirmer cet après-midi en Grèce à l'occasion de ma rencontre avec le gouvernement de ce pays.

Les crises internationales appellent des solutions politiques pour s'attaquer aux racines du mal qui jette sur les routes des centaines de milliers de personnes. Mais la réponse devrait être aussi, et vous le savez mieux que quiconque, une réponse humanitaire en concertation avec le Haut - Commissariat aux Réfugiés. Notre pays assume une part importante du programme de réinstallation de réfugiés, notamment des réfugiés vulnérables en provenance de Syrie ou d'Irak.

Plus de trois mille personnes ont été acceptées, dont la moitié sont déjà arrivées sur notre sol. Elles y sont accompagnées pour tous les aspects de leur intégration par les services de l'Etat, les associations et les élus locaux. La France aura - pour ce qui concerne le processus de réinstallation et de relocalisation pour lequel je m'étais mobilisé au sein de l'Union européenne dès le mois d'août 2014 avec le ministre allemand Thomas de MAIZIERE - accueilli plus d'un tiers de l'ensemble des réfugiés relocalisés et réinstallés à partir des hotspots en Grèce et en Italie, ce que l'on ne sait pas et ce que l'on ne dit pas assez.

La France s'est également engagée dès 2014 afin de soulager la Grèce et l'Italie d'une partie des demandes d'asile qu'elles ont à examiner. Nous continuerons bien entendu à le faire, je le dirai à monsieur TSIPRAS dans les heures qui viennent.

La France apporte enfin son aide directe à des personnes persécutées en Syrie, en Irak, en raison notamment de leur appartenance religieuse. Elle leur attribue en priorité des visas pour asile, des visas étudiant délivrés par nos postes consulaires en Irak, en Turquie, au Liban et en Jordanie.

Ce sont plus de quatre mille Syriens et quatre mille six cents Irakiens qui ont pu venir en France au cours des trois dernières années ; cela également n'est pas suffisamment connu.

Aux bénéficiaires de ces divers dispositifs s'ajoutent enfin les personnes qui déposent directement une demande d'asile sur notre sol. Elles sont passées à quatre-vingt-cinq mille l'an dernier alors que nous étions à quelque cinquante-cinq mille il y a de cela quelques années seulement.

Nous avons adapté, je le dis aussi devant les chercheurs, les universitaires qui sont là, notre dispositif d'accueil des demandeurs d'asile à la réalité nouvelle à laquelle nous sommes confrontés. Je souhaite donner quelques chiffres.

Le nombre de places dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile en France sera passé de vingt mille en 2012 à quarante-deux mille en 2017, ce qui montre un doublement du nombre de places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

J'aurais créé avec la ministre du Logement, dans mes fonctions précédentes de ministre de l'Intérieur, près de cent soixante-cinq centres d'accueil et d'orientation répartis sur le territoire national. Il s'agit de structures en dur dans des locaux appropriés permettant aux migrants, qui relèvent du dispositif national d'asile, d'être accueillis dans ces structures plutôt que dans des campements du type de ceux de Calais, pour pouvoir accéder en étant encadrés à l'asile en France.

Ces cent soixante-cinq centres d'accueil et d'orientation auront permis de mettre à l'abri et dans le dispositif d'asile dix-sept mille personnes en quelques mois. Nous essayons, dans le cadre d'une relation que je dirais tendue parfois avec la Grande-Bretagne, de faire en sorte que les mineurs isolés puissent être accueillis dans de bonnes conditions. Nous prenons notre part et nous demandons aux Britanniques, en raison de la responsabilité qui leur incombe, au regard des règles qui doivent s'appliquer, de bien vouloir prendre la part qui résulte là aussi de leurs traditions et de leurs droits.

Je sais, Monsieur l'administrateur, Mesdames, Messieurs, que les universités ont mis aussi beaucoup en œuvre pour accueillir les nombreux étudiants qui se trouvent au nombre des réfugiés dont je parlais à l'instant. Elles ont facilité leur intégration par la communauté universitaire afin qu'ils puissent, en dépit des drames auxquels ils peuvent être confrontés, poursuivre leur parcours dans les meilleures conditions possibles.

Je pense en particulier à l'action formidable – et que j'ai visitée - menée par l'université de Lille, en faveur des étudiants réfugiés ou demandeurs d'asile, lorsque nous avons entrepris le démantèlement du campement de Calais. Répondant à une initiative des étudiants et des enseignants-chercheurs, l'université de Lille, le CROUS, d'autres acteurs encore se sont engagés avec le concours financier des services de l'Etat. A la rentrée 2016, ce sont quatre-vingts étudiants migrants qui ont pu être ainsi accueillis à l'université.

Je pourrais citer aussi, pour leur action en faveur des réfugiés, les universités de Grenoble, de Strasbourg, de Paris I, l'Ecole normale supérieure ou le CNAM qui, eux aussi, ont fait un travail absolument formidable. Lors de la dernière rentrée universitaire, le ministère de l'Enseignement supérieur a organisé la deuxième journée d'échanges autour de l'accueil des étudiants réfugiés, afin de favoriser la coordination de toutes les actions entreprises, souvent à l'initiative d'étudiants ou d'enseignants engagés au service de cette cause.

Parmi les réfugiés se trouvent aussi des intellectuels et des scientifiques. Parce qu'ils cherchent à établir la vérité par des faits, que les sciences soient exactes ou qu'elles soient sociales ou humaines, parce qu'ils opposent cette vérité aux édits arbitraires, ils sont devenus des cibles désignées pour les mouvements obscurantistes comme pour les régimes autocratiques. Leur situation particulière appelle de notre part à nous, de la part de la France, une réponse forte parce que nous sommes une société ouverte, démocratique, qui a des valeurs universelles que nous devons continuer à porter ardemment.

Telle est précisément la vocation du programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil. Il complète les mesures d'accueil déjà mises en place en venant en aide aux enseignants et aux chercheurs qui sont menacés dans leur liberté d'expression, de travail, parfois dans leur vie-même, et je tiens à saluer encore une fois cette initiative du ministre Thierry MANDON.

Lancé le 16 janvier au Collège de France, le programme PAUSE permet d'insérer au sein des établissements français les scientifiques en exil et cette action était absolument indispensable. Aujourd'hui, nous lançons le fonds de souscription ouvert à la Fondation de France dont je sais qu'elle s'est particulièrement mobilisée sur ce sujet. Je veux en remercier Philippe LAGAYETTE, son président, qui est parmi nous aujourd'hui.

Il complètera l'apport du CNRS qui vient de décider de consacrer deux cent cinquante mille euros à ce projet. Je veux remercier là aussi le président Alain FUCHS pour cet engagement décisif. Nous comptons bien entendu sur les fonds privés aux côtés de ceux de l'Etat et j'ai indiqué à l'instant, je le redis, que l'Etat abondera les fonds qu'il a déjà décidé d'engager.

Votre présence ici témoigne de votre mobilisation à tous pour cette cause et je vous en remercie. L'engagement que je prends devant vous, et je le redis, c'est que le gouvernement soutiendra ce dispositif dans la durée en l'abondant pour que la France soit à la hauteur de la situation particulière à laquelle ces scientifiques de haut niveau se trouvent confrontés.

Parce que vous avez su répondre à l'urgence, PAUSE a pu être mis en place avec une belle rapidité. Une quarantaine d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français se sont déjà portés volontaires pour y participer. De grandes universités à Paris ou en région, des laboratoires de recherche de toutes disciplines, du génie agronomique à l'archéologie en passant par l'agronomie, les sciences politiques, la sociologie et la physique. Je salue la mobilisation de nos établissements qui font vivre la tradition d'accueil de la France.

Plus d'une cinquantaine de candidatures vous ont déjà été transmises par des scientifiques, hommes et femmes à part égale, scientifiques qui fuient les persécutions et la guerre, et une majorité d'entre eux sont des Syriens, venus d'Homs ou d'Alep, mais aussi d'autres pays du Proche et du Moyen-Orient, le Yémen, l'Irak, l'Iran et la Turquie.

Nous avons appris, il y a quelques jours, le souci de l'un de ces candidats turcs, Mehmet FATIH TRAS, un jeune universitaire récemment limogé, qui avait postulé au programme PAUSE. Il s'agit-là d'une circonstance tragique qui suffirait à elle seule à démontrer, s'il en était besoin, qu'une action urgente de notre part est nécessaire.

Elle justifie votre mobilisation, et l'engagement absolu de mon gouvernement pour le développement de l'initiative que vous avez décidé de prendre. La Turquie est un allié, un partenaire indispensable dans la lutte contre DAESH, un partenaire de l'Union européenne avec lequel j'ai personnellement signé, en 2014, un accord déterminant pour réguler les mouvements passifs de migrants qui fuient les violences de la région.

Mais entre partenaires, et au nom même de la confiance qui lie nos deux pays, les choses doivent aussi être dites. Nous ne pouvons passer sous silence le fait que depuis le coup d'Etat manqué du 15 juillet dernier, près de 5.000, ce n'est pas rien, 5.000 enseignants, chercheurs ont été démis de leurs fonctions ou arrêtés. Et le 7 février dernier, plus de 300 chercheurs ont à nouveau été inquiétés.

La France a le devoir de dire les choses, de manifester sa solidarité, elle a le devoir d'accueillir ceux de ces chercheurs qui la sollicitent, et elle le fera. C'est pourquoi d'ailleurs l'Etat a décidé d'apporter le soutien de ses plus hautes instances à la mobilisation de la communauté scientifique, c'est le sens de ma présence parmi vous ce matin : porter au niveau national, le programme PAUSE réunit dans son comité de direction des représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Intérieur, qui sont, eux aussi, associés à ce dispositif. Il peut ainsi s'appuyer sur notre réseau diplomatique, sur nos préfetures, sur l'Office français de l'immigration et de l'intégration, sur l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

En conclusion, puisque nous avons la chance de nous trouver au Collège de France, permettez-moi de mentionner un point d'histoire qui concerne votre institution, en 1933, au lendemain de l'arrivée des nazis au pouvoir en Allemagne, le ministre de l'Education nationale, Anatole de MONZIE, soumit au Parlement un projet de loi appelant à la création au Collège de France d'une chaire qui, à l'époque, était destinée à Albert EINSTEIN, et cette chaire destinée à Albert EINSTEIN, et accordant toute facilité aux étudiants allemands, qui étaient contraints, comme lui, à l'exil, avait pour vocation d'accueillir tous ceux qui voulaient poursuivre, dans ce contexte particulier, et qui commençait à être tragique, leur formation en France.

Ce projet, dont je viens de parler, était soutenu au centre gauche par le radical Emile BOREL, et au centre droit par une autre personnalité, Louis MARIN. Et ce projet, qui était soutenu par de grandes figures et de grandes sensibilités de la 3^{ème} République, fût violemment, très violemment combattu par l'extrême droite de l'époque, et l'une de ces figures, François COTY, qui allât jusqu'à soutenir que son objectif, ce que vous aviez mis en place à l'époque, était de permettre à EINSTEIN « d'installer le communisme au Collège de France ».

L'on voyait d'ailleurs déjà l'esprit de nuance dominé, l'outrance était interdite, et les arguments les plus pertinents convoqués. On sait comment l'histoire a fini, Albert EINSTEIN fût invité à Princeton, où il a poursuivi sa carrière pour le plus grand bénéfice de la recherche américaine et de la recherche mondiale. Cet épisode que je viens d'évoquer pourrait nous faire collectivement sourire, mais, il ne me fait pas sourire du tout parce que je mesure la force de ces échos contemporains. En 2017, comme en 1933, des démagogues convoquent les instincts et les peurs pour empêcher les démocraties d'accueillir, comme elles le doivent, des réfugiés fuyant les persécutions, y compris des étudiants et des chercheurs.

Certains profitent de la campagne électorale pour proposer l'établissement de quotas d'immigration, en contradiction absolue avec le principe du droit d'asile, comme avec les obligations internationales que la France a contractées. D'autres, et je les cite, et je les nomme, je pense à la candidate du Front national, soutiennent vouloir ramener les flux migratoires à un niveau si faible qu'il rendrait impossible, non seulement le regroupement des familles, mais aussi le respect du droit d'asile, et le recrutement dans nos universités d'étudiants étrangers.

Ces étudiants étrangers sont aujourd'hui, en raison de la qualité des universités françaises, que vous incarnez, et d'une politique d'attractivité active, plus de 270.000 dans nos universités et nos grandes écoles. Ils sont des ambassadeurs, ils ont des étudiants brillants. J'étais à l'université de Beida, à Pékin, il y a de cela quelques jours, devant près de 400 étudiants chinois, et parmi eux, beaucoup étaient passés par les universités françaises et m'interrogeaient dans un français absolument impeccable sur des sujets qui témoignaient, dans la manière dont ils les exprimaient et en raison des sujets qu'ils convoquaient, d'une grande intelligence du monde et des défis qui se présentent à lui.

Et j'ai éprouvé quelque fierté à les voir m'interroger dans notre langue si magnifiquement parlée, avec une intelligence et une élévation d'esprit que j'aimerais voir de temps en temps rencontrer le débat public, au moment où celui-ci doit nous aider à procéder à des choix essentiels. Je ne veux pas que l'on laisse partir ces étudiants. Je ne veux pas que l'on renonce à attirer en France – parce que la France est la France. Je ne veux pas que l'on se résigne à voir ces chercheurs alimenter la recherche en Europe, au Royaume-Uni, en Allemagne ou ailleurs dans le monde, en nous privant de leurs concours.

Bref, je ne veux pas que la convocation des peurs et des instincts, par le truchement du mensonge, organise le déclin scientifique de la France. Mais je veux aussi dire à ceux qui raisonnent ainsi, avec ces méthodes et ces moyens, que parmi les trois derniers lauréats français de la médaille Fields, deux sont d'anciens étudiants étrangers, Artur AVILA, Ngô BAO CHAU, venus en France pour y poursuivre leurs études de mathématiques. C'est aussi cela la France, c'est la France que j'aime, et la France que j'ai envie de défendre dans le contexte particulier où nous nous trouvons, dans ma responsabilité de Premier ministre.

Car si cette France abandonnait ce qu'elle est, alors, elle cesserait d'être elle-même. Accueillir des étudiants et des chercheurs étrangers constitue - et je le dis solennellement et avec sincérité en ces lieux - une nécessité pour accroître le rayonnement scientifique, économique, technologique de notre pays. Mis c'est aussi une obligation juridique, et c'est surtout un élément constitutif du patrimoine, non seulement politique, mais aussi moral de la nation française.

Depuis que les hommes de la Révolution ont proclamé que la République donne asile aux étrangers persécutés, pour la cause de la liberté, la France a incarné quelque chose de spécial, de singulier aux yeux du monde. Sa grandeur, celle de notre pays, a consisté à accueillir, depuis deux siècles, les patriotes italiens, polonais, les Juifs, les Arméniens persécutés, les résistants antifascistes, les victimes de tous les goulags. Et les Français n'accepteront pas que l'on récuse en leur nom cet héritage, ni que soit trahi le message de la France, ce message que les peuples du monde ont appris à aimer d'elle, pour reprendre la tête très, très belle formule prononcée par François MITTERRAND.

Accueillir des chercheurs en exil, c'est donc continuer à faire de la France un grand pays, une terre d'asile, un lieu de création, d'imagination, d'innovation, c'est continuer à faire de la France une grande et belle puissance scientifique. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, il est si important que ce programme puisse se déployer à la hauteur des enjeux auxquels il répond, et des attentes qu'il suscite.

Et vous pouvez, Monsieur l'administrateur, compter sur la détermination de mon gouvernement, sur ma détermination de Premier ministre, tout entier à sa tâche, puisque c'est la seule chose que j'ai politiquement à faire, et ça suffit grandement à mon bonheur, pour faire en sorte que nous soyons à la hauteur du défi que vous présentez à nous, et qui correspond à ce que la France, dans des circonstances historiques particulières, peut donner de meilleur.

Merci à vous.